

PRECISIONS

Règlements FFN- NATATION SYNCHRONISEE

Saison 2008-2009

Mode d'emploi :

Références de la page et paragraphe

Les mots à supprimer sont barrés

Les reformulations ou mots à ajouter sont inscrits en gras

SOCLE

- p166 1.2. le Pass'Compétition
Il est la porte d'accès(Cf présentation générale des programme/Schéma « Architecture des programmes » ~~et annexes N°5 grille descriptive du Pass'compétition~~)
- p170 Epreuve n° 5 b
Rappel de la réglementation générale FINA
Le ballet libre combiné comporte :
-.....
- une nouvelle partie...
Le jugement du ballet combiné du socle se fait selon le règlement de la FINA :
- **Pénalités lors des épreuves libres SS18.2**
- **Pénalités spécifiques au ballet combiné SS.18.2.4 (violation à la règle SS.4.4 : 1 point de pénalité)**
- **A l'instar de la règle SS.18.2.4 de la FINA : 1 point de pénalité pour violation de la règle de notion de « groupe du socle » (ex : les nageuses exécutent dans la partie « groupe » une cascade : 1 pt de pénalité)**
- p170 Epreuve n° 5 b
Réglementation spécifique au socle
Toutes les nageuses engagées doivent nager ensemble au moins une partie « groupe » ~~dans une seule séquence.~~
- p170 Epreuve n° 5 c Partie « groupe »
~~Dans cette partie dite « groupe »~~ **Une des 2 parties avec 4 à 10 concurrentes, doit répondre aux règles suivantes :**
Les éléments doivent être identiques, exécutés simultanément par tous les membres de l'équipe. Tout mouvement acrobatique et figure de surface seront **donc** placés en dehors de cette partie. Les mouvements de désynchronisation volontaires (cascade, 4/4, 3/7, 5/5...) sont tolérés mais doivent être clairement identifiable.
- p170 Epreuve n° 5 d. Durée de la partie de « groupe »
Pour le cycle 1 : 45 secondes minimum (plus ou moins 5 secondes) (tolérance de 5 secondes en moins) sur une durée totale de ballet de 3 minutes. Exemple : une partie de 39 secondes ne permettra pas la validation de l'épreuve 5. Une durée supérieure à 45 secondes est possible dans la chorégraphie mais n'est pas exigée pour la validation.

Pour le cycle 2 : 1 minute minimum (plus ou moins 5 secondes) (tolérance de 5 secondes en moins) sur une durée totale de ballet de 4 minutes.

Exemple : une partie de 59 secondes ne permettra pas la validation de l'épreuve 5. Une durée supérieure à 1 minute est possible dans la chorégraphie mais n'est pas exigée pour la validation.

Si la durée de la partie de groupe n'est pas respectée, la validation de l'épreuve 5 ne sera pas possible et une pénalité d'un point sera appliquée sur le score total du ballet combiné.

L'identification du début desur la validation de cette épreuve.

- p171 2. d Une nageuse isolée dans le programme FINA espoirs au titre de **l'épreuve de solo**) peut continuer...
- p173 3. d- Dérogation/ date butoir
Afin de terminer.....une nageuse peut valider le type d'épreuve manquant jusqu'au 31 décembre de la saison suivante **après accord du Comité régional.**
Cette demande de dérogation devra être rédigée sur papier libre avec exposé des motifs. Une copie sera envoyée au Comité départemental.
P 171 4.a Dérogation 1 (sur le niveau des nageuses)
Un seul ballet par club **et par cycle** pourra être composé de
- p174 Tableau validation formation

Programme "Formation"				
Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve N°5) : 2 conditions		Validation du programme	Jury
	participation obligatoire dans la saison	validation		
avoir validé le programme "Acquisition"	aux 4 types d'épreuve parmi 1 à 4 du programme "Développement" et/ ou "Formation" (*1)	2 types d'épreuves parmi 1 à 4 (*2)	5 Types d'épreuves du programme "Formation" uniquement validés dans la saison	Voir circulaire
(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau ""Développement" ou inversement				
(*2) Le ballet peut- être constitué de nageuses ayant validé 2 types d'épreuve des programmes "Développement" et/ou "Formation" Le ballet de cycle 2, pourra être composé de 2 nageuses maximum, n'ayant validé, au moment de l'engagement, qu'un seul type d'épreuve dans l'eau. (parmi épreuve N°2, 3, 4).				
Accès possibles après validation de ce programme "Formation"				
Programme « Performance », si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante ou				

Programme "FINA Jeune" si nageuse âgée de 12 à 15 ans l'année suivante
 ou
 Programme "Animation" à partir de 13 ans, et si 2 types épreuves du programme "Acquisition" validés

Rappel : Une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé

- p176 VIII 2. Objectifs
 Pour chacun des programmes, les résultats seront saisis ~~sur un tableau~~ **dans un applicatif** qui sera proposé aux comités organisateurs.

Programmes PERFORMANCE - FINA

- P179 II 5 a : Les candidatures pour les solos doivent parvenir au siège de la FFN avant le **30 oct** ---
 -- ~~15 oct~~
- p180 III 4 Quel que soit son niveau, une nageuse de catégorie junior doit être obligatoirement engagée dans une épreuve spécifique de sa catégorie: **solo ou duo ou équipe (ballet L et Figure Imposée)**
- P181 Réglementation du programme FINA
 Pour 2009-2010. Programme FINA espoir : pour chaque nageuse, validation préalable de formation à 14 ans...dans le championnat de France espoir National **2009**
 p181.I Hiver 1.b : Cette compétition l'interrégion (cf.fiches n°2 et-6 7)
- P183 III 1.a et IV a: les nageuses retenues ...selon le dispositif d'accès **ci-dessous**
- P183 III 2.a: nageuses seniors de la saison....les 20 premières **aux Figures Imposées** du Chpt de France N1 junior 2008
- P184 IV 2.a
 - aux solistes...
 - aux nageuses juniors ~~parmi:~~
 - **les 50 premières nageuses - nées en 1991, 1992, 1993, 1994 - au classement des figures imposées des Championnats de France N1 juniors 2008.**
 - **aux nageuses espoirs :**
 - **les 15 premières nageuses -nées en 1993, 1994 – au classement des figures imposées des Championnats de France N1 Minimes 2008**

P184 VI
 Tableau

Accès à (pour la saison en cours)	solo Chpt été FINA Senior "National" ou "Elite"		Pré-sélection Eq de F selon modalités de sélection	solo Chpt été FINA Junior "National" ou "Elite"	Pré-sélection Eq de F selon modalités de sélection
Résultats	100% ST		100% FI (les 4)	50% SL finale + 50% FI	100% FI (les 4)
Accès à (pour la saison en cours)	solo Chpt été FINA Senior "National" ou "Elite"		Pré-sélection Eq de F selon modalités de sélection	solo Chpt été FINA Junior "National" ou "Elite"	Pré-sélection Eq de F selon modalités de sélection
	100% ST		100% FI (les 4)	50% SL finale + 50% FI	100% FI (les 4)

- P186 III 1 a : ~~un club peut engager plus de duos en programme FINA (niveau « Elite » et « National ») s'il engage une équipe~~
- P192 II Ajout de :
Solo technique (senior)
Cette épreuve est une seule fois.
- P196 Réglementation du programme Performance
Pour 2008-2009
Choix 1
Toutes les nageuses reconnues de niveau interrégional ou au maximum de niveau national et/ ou engagées dans les ballets de clubs ~~non~~ qualifiés dans le programme FINA au niveau National ~~et~~ Elite à l'issue de la saison 2008-2009...

- P199 III Tableau dernière ligne « Juniors »

Finales	Combiné		donne accès à	Combiné	donne accès à	
	Classement solo- duo		solo-duo		solo- duo	
résultats	100 % BALLET	50% Tech 50% Libre		50% FI 50% Libre	50% FI 50% Libre	

- 200 VI : Dans les épreuves suivantes : solo junior, solo senior, **duo junior, duo senior**, combiné junior et combiné toutes catégories, le podium est qualifié au Tournoi National de Qualification
- P201 : Titre/ Le Tournoi National de Qualification **et l'Accès au niveau National**
- p 201 : passer e en d
- p 202 II :
Les nageuses sont exclusivement de catégories d'âge junior ou espoirs ~~—15 ans~~ **âgée de 15 ans** et senior.
L'engagement dans les épreuves de solo, duo, combiné est ouvert...
(cf annexe n°1, tableau d'engagement).
La composition des combinés pourra être modifiée pour inclure des nageuses de niveau « élite » ou « national » non engagées dans l'épreuve concernée au cours de la saison.
De plus, une possibilité...
- p 202 II.1.a. De nageuses de classées en solo et/ou duo, en junior Elite **et/ou** National et non engagées...
- p 202 II.1.b. De nageuses de catégories espoirs ~~—15 ans~~ **âgée de 15 ans** de niveau Elite uniquement.
- P202 II.2
Dans ce cas, et uniquement pour compléter son effectif, le club pourra engager des nageuses juniors **ou seniors** du programme Performance, non engagées en combiné libre ~~junior~~ **Toutes Catégories** dans ce programme.
- p 203 III titre : Principe pour accès saison 09-10 TNQ 09

- P203 IV
tableau

finale directe	Combiné		combiné
Finales	Classement solo- duo	solo-duo	solo- duo
classement Finales	100 % BALLET	50% Tech 50% libre	50% FI 50% Ballet

finale directe	Combiné		
Finales	Classement solo- duo	solo-duo	solo- duo- Combiné
classement Finales	100 % BALLET	50% Tech 50% libre	50% FI 50% Ballet

- P 205 Annexe N°1
- Tableau d'engagement des compétitions Engagement préliminaire pour les chpts de France espoirs National au lieu du ~~30/11/2009~~ **30/11/2008**